



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

CFDT : Education, formation, recherche publiques Guadeloupe

UIR CFDT Guadeloupe
Résidence Les Cannelles Bât G02
97139 GRANDS CAMPS ABYMES
Téléphone : 0649851900
Mail : guadeloupe@efrp.cfdt.fr

M. Mme (Nom, Prénom) né (e) le / /
Adresse Tél. fixe
..... Portable
.....
Code postal Ville
Courriel
Établissement d'exercice dépt:
RNE : Siret: (infos sur les bulletins de salaire)

CATÉGORIE PRÉCISE : (exemples : PE, Certifié, Agrégé, PLP, CPE, COP, AVS, EVS, GIP, GRETA, MGI, Administratif (agent, adjoint, secrétaire), bibliothécaire, Étudiant, Ingénieur, OEA, OP, CROUS, Assistant social,...)

Discipline (pour les enseignants du 2nd degré, des LP ou du Sup) :

SITUATION : entourer et compléter votre situation

Titulaire TZR Stagiaire Contractuel de droit public
Autre: de droit privé

Échelon : classe ☐ Normale ☐ Hors classe ☐ Exceptionnelle

Depuis le: / /

Date :
Signature :

COTISATION

Le calcul de la cotisation annuelle équivaut à 0,2 % de l'indice de traitement.

Par exemple pour un indice de 497, la cotisation annuelle équivaut à $497 \times 0,2 = 99,4\text{€}$ ou la cotisation mensuelle équivaut à $497/12 \times 0,2 = 8,29\text{€}$.

66% de cette cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu, soit dans cet exemple 65,60€

Montant de la cotisation :€

Le paiement doit s'effectuer par virement bancaire vers le compte

IBAN : FR51 2004 1010 1800 0180 0E01 530

BIC : PSSTFRPPBTE

Le bulletin est à compléter et à renvoyer :

- par mail : guadeloupe@efrp.cfdt.fr
- par courrier postal :

CFDT EFRP GUADELOUPE
à l'attention de Lionel Lorrain, trésorier
224 Grands Fonds
97180 Sainte-Anne

Important : les informations contenues dans la présente demande d'adhésion ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse figurant au recto du bulletin, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Les cotisations représentent la seule ressource du syndicat. C'est une garantie de son indépendance.

Les syndicats de la CFDT vivent essentiellement des cotisations des adhérents. Elles sont vitales pour assurer le fonctionnement démocratique de notre organisation : pour échanger, discuter, vous informer

Droits et devoirs des adhérents

Chaque adhérent a pour obligation de :

- Payer régulièrement sa cotisation ;
- Respecter les règles de fonctionnement démocratique de l'organisation.

Du fait de son adhésion à la CFDT, il a droit :

- A posséder un exemplaire des statuts (consultable sur www.sgenefrdaquitaine.org)
- A des informations régulières et adaptées : par la presse syndicale locale, fédérale et confédérale ;
- A des actions de formation syndicale pour connaître les droits, la vie syndicale... ;
- A une défense personnalisée sur les problèmes en relation avec sa situation professionnelle ;
- A un soutien en cas de grève (versement d'indemnité par la CNAS).

**Adhérer,
une
nécessité**